



# VERSAILLES

## COMPTE-RENDU CONSEIL DE QUARTIER DE SATORY DU 15 DECEMBRE 2010

### PRESENTS:

Mme Anne-Marie PERREAUX, Présidente du conseil de quartier

M. François LAMBERT, Vice-Président du conseil de quartier

M. Michel BERNOT, Maire-Adjoint délégué aux questions militaires et à la vie quotidienne à Satory

Mme Mireille GRAS, Maire-Adjoint déléguée à l'enseignement primaire, aux garderies pré et post-scolaires, à la restauration scolaire

Capitaine Franck HUSSONNOIS, représentant le GBGM, membre

Lieutenant-Colonel ESTABEL (3<sup>ème</sup> BSC) membre

Mme Anne-Sophie TISSOT membre

Mme Annick VANDENABEELE membre

### ABSENT EXCUSE:

M. Richard HAMIACHE membre

### ABSENT :

M. Bruno THOBOIS membre

Le conseil de quartier valide le compte rendu du 15 septembre 2010.

Le conseil de quartier accueille Mme Mireille GRAS, pour nous présenter la politique de la ville dans le domaine de l'enseignement et de la restauration scolaire et plus particulièrement sur le quartier de Satory.

La ville compte 17 écoles maternelles, 17 écoles élémentaires et 2 groupes scolaires, ce qui représente au total plus de 7000 élèves.

Il existe également 4 collèges publics (2500 élèves) et 3 lycées publics (6700 élèves). En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la ville accueille l'université de Versailles Saint-Quentin, l'école d'architecture, l'école des Beaux-Arts, le Conservatoire et l'école du Paysage, sans oublier l'université inter-âges.

L'enseignement privé représente quant à lui 6200 élèves.

Le budget de fonctionnement attribué à l'enseignement pour l'année 2011 est de 1 738 500 euros.

Le budget d'investissement est de 102 000 euros, mais un budget exceptionnel de 78 560 euros a pu être attribué à l'achat de 6 tableaux numériques. Le budget d'équipement immobilier est de 50 000 euros (les demandes atteignent 100 000 euros, d'où des arbitrages).

Cabinet du Maire

- Affaire suivie par : Anne-Marie PERREAUX/François LAMBERT

Tél. : 01 30 97 81 69 - Fax : 01 30 97 84 94

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

[www.versailles.fr](http://www.versailles.fr)

Le budget de la restauration scolaire représente 2 718 000 euros, correspondant à 810 000 repas/an (5100 à 5500 repas/jour).

A compter du 3 janvier 2011, un nouveau prestataire, la société AVENANCE, fournira les repas dans les écoles.

Sur le quartier de Satory, il y a deux écoles maternelles :

Les Alizés : 5 classes, 149 élèves

La Martinière : 4 classes, 112 élèves

Et deux écoles élémentaires :

Clément Ader : 9 classes, 232 élèves

La Martinière : 5 classes, 110 élèves

La ville gère également deux garderies pré et post scolaires et un centre de loisirs maternel (école Les Alizés). Des travaux ont récemment été effectués pour améliorer le partage de l'espace entre l'école et la garderie.

Il faut également noter que la ville est responsable de la pause méridienne, entre 11h30 et 13h30. Les animateurs veillent au bon déroulement des repas, surveillent les enfants dans la cour et proposent également des ateliers.

Les enfants du quartier participent avec les autres écoles de la ville aux différentes animations proposées pendant l'année scolaire, que ce soit les « olympiades de la lecture », « l'enfant et le 7<sup>ème</sup> art », les différentes expositions.

Par ailleurs, en ce qui concerne les classes de découverte, Mme GRAS souligne que 10 classes partent tous les ans et que le choix des classes est effectué par l'éducation nationale au regard des projets pédagogiques présentés par les enseignants. En aucun cas la ville ne sélectionne les écoles.

Enfin les écoles du quartier bénéficient d'un budget de fonctionnement un peu plus important que les autres écoles pour pallier au caractère excentré du plateau.

### **ZONE 30 :**

En accord avec l'autorité militaire (Région terre Ile de France) responsable du camp de Satory et sur sa demande, ainsi que pour répondre aux demandes des familles, **les voies ouvertes à la circulation publique ont été classées en zone 30 par arrêté municipal du 7 décembre 2010** (voir copie en annexe jointe)

**En conséquence, la vitesse est désormais limitée à 30km/h :**

**Boulevard Soult**, entre la rue du Sénégal et la route des Docks,

**Route des Docks**, à partir de l'arrêt de bus « Delpal » jusqu'au boulevard Soult,

**Rue de la Martinière**,

**Rue de l'Etang du Désert**, sur une longueur de 50m depuis la rue de la Martinière.

Par ailleurs, la vitesse est également limitée à 30km/h boulevard Soult, de part et d'autre des ralentisseurs situés au niveau de l'arrêt de bus « centre d'alimentation de Satory ».

La police nationale est compétente pour dresser des procès-verbaux en cas d'infraction.

## **SECTEUR GENDARMERIE**

La gendarmerie prévoit de supprimer les poubelles dans les immeubles pour les remplacer par des points d'apport volontaire. ; à voir avec la communauté d'agglomération.

Certaines familles s'inquiètent d'un projet de réouverture à la circulation publique de l'avenue Guichard en direction de la gare des Chantiers et Buc.

Il ne s'agit ni d'une demande de la mairie, ni du ministère de la Défense ou de l'Intérieur mais d'un projet lié à l'Opération d'Intérêt National (OIN) Massy-Saclay.

Le Capitaine HUSSONNOIS confirme ce projet mais évoque une échéance de 2014.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les intempéries récentes ont fortement perturbé le quartier, la neige ayant rendu très difficile tous les déplacements, les bus ne circulant plus pendant quelques jours.

En raison d'une rupture momentanée des approvisionnements en sel des services techniques municipaux, le salage a dû être temporairement limité aux axes prioritaires.

La voirie intérieure des zones résidentielles de Satory et d'autres quartiers de la ville n'ont pas pu en bénéficier, à l'exception des voies ouvertes à la circulation des bus (avenue Guichard, boulevard Sault, route des Docks) sur lesquelles elle a pu être rétablie dès que possible.

En cas de nouvel épisode neigeux, le salage pourra se faire sur les voies ouvertes à la circulation en fonction des stocks de sel disponible.

Mme Tissot voudrait savoir si la rue de la Martinière pourrait être salée jusqu'aux écoles. La demande est transmise aux services de la ville.

La société ALTAREA, gestionnaire du centre commercial, est favorable à l'installation d'une boîte aux lettres à proximité du bureau de poste (**fait, à côté de l'arrêt de bus**).

L'aire multi-sport a été dégradée. Il convient de le signaler sans délai aux services techniques de la ville pour que les réparations soient effectuées dans les meilleurs délais.

Le panneau clignotant au niveau du centre commercial ne clignote plus (piles à changer). A voir avec l'armée de Terre.

Le point dépôt pour les cartes familles à l'antenne administrative remporte un vif succès.

L'antenne sera par ailleurs réaménagée et les travaux sont inscrits au budget 2011.

L'article sur l'aire sportive réalisée dans le quartier de Jussieu a beaucoup plu aux familles de Satory et une demande pour avoir le même équipement a été formulée. A voir avec les services de la ville.

**PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER  
MERCREDI 16 MARS A 20H A L'ANTENNE ADMINISTRATIVE**

**DERNIERE MINUTE    DERNIERE MINUTE**

**Le 25 janvier 2011 :**

**A titre exceptionnel** et pour permettre à la société Phébus de continuer à desservir les arrêts d'autobus situés dans la zone gendarmerie, **la Ville de Versailles a pris à sa charge, dans le cadre d'une procédure d'urgence, la réparation provisoire\* des parties dégradées de la chaussée (avenue Guichard)**, dans l'attente du commencement d'exécution de la réfection complète programmée à partir de 2011 par le ministère de l'Intérieur (plan triennal annoncé en avril 2010)

**\* Le montant des travaux financés par la Ville s'élève à 50 000 euros.**



# VERSAILLES

DIRECTION DE LA VOIRIE

OD/MMJ

## ARRETE MUNICIPAL N° A 2010 / 2074

*Création d'une « zone 30 » boulevard Soult, route des Docks, rue de l'Etang du Désert, rue de la Martinière et limitation de la vitesse à 30 km/h boulevard Soult*

### **LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2010.05.59 du 6 mai 2010 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L 2122-22
- Vu l'arrêté n° A 2008/335 du 1<sup>er</sup> avril 2008 et suivants relatifs aux délégations accordées aux adjoints,
- Vu le code de la route,
- Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande de réglementation de la circulation formulée par la 3<sup>ème</sup> Base de soutien au commandement Région Terre Ile de France Cortome par courrier du 8 novembre 2010

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, de limiter la vitesse des véhicules circulant boulevard Soult, rue de la Martinière, route des Docks et rue de l'Etang du Désert en créant une zone 30 et la vitesse maximale des véhicules à 30 km/h de part et d'autre des ralentisseurs implantés boulevard Soult à hauteur du centre d'alimentation de Satory

### **ARRETE**

Article 1er : Il est créé une « zone 30 » dans laquelle la **vitesse** des véhicules de toute nature est limitée en tout temps à **30 km/h**, dans les voies suivantes :

- **Boulevard Soult**, entre la rue du Sénégal et la Route des Docks
- **Route des Docks**, à partir de l'arrêt de bus « Delpal » jusqu'au boulevard Soult
- **Rue de la Martinière**
- **Rue de l'Etang du Désert**, sur une longueur de 50 mètres depuis la rue de la Martinière

Article 2 : La **vitesse** des véhicules de toute nature est limitée en tout temps à **30 km/h**, dans les voies suivantes :

- **Boulevard Soult**, de part et d'autre des ralentisseurs situés au niveau de l'arrêt de bus « centre d'alimentation de Satory »

Article 3 : L'article 2 du Règlement Général de la Circulation sur la voie publique est complété en conséquence.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition  
Le Directeur Général  
des Services Techniques



Serge CLAUDEL

Adresse internet : [circulation.voirie@versailles.fr](mailto:circulation.voirie@versailles.fr) - Téléphone : 01 30 97 81 15 - Télécopieur : 01 30 97 82 61

A l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 2010

Pour le Maire

l'adjoint délégué à la voirie, aux déplacements urbains  
et à la sécurité

  
**Thierry VOITELLIER**

# Satory

zones de circulation limitées à 30 km/h

○ : Panneaux 30 anciennement installés sans arrêté

